

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 5 novembre 2024** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire  
Madame Cathy Michel, conseillère  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller  
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier  
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absent

Monsieur Mathieu Perreault-Soucy, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
  - 5.1 Revenus
  - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
  - 6.1 Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des élus 2025
  - 6.2 Liste des personnes endettées pour taxes
  - 6.3 Signature de la convention d'aide financière PRACIM
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
  - 7.1 Adoption du règlement 419-2024 abrogeant le règlement 384-2021 relatif à la gestion contractuelle
8. Achat d'un nouvel ordinateur pour le poste de direction générale
9. Embauche pour l'entretien de la patinoire extérieure durant la saison 2024-2025
10. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL - PPA CE) - Reddition de compte 2024
11. Demande de branchement au réseau d'aqueduc - Lot 6 083 458
12. Retrait de la Municipalité de Parisville du protocole d'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement de la MRC de Bécancour
13. Souper des fêtes pour les employés et élus 2024
14. Félicitations aux bénévoles de la bibliothèque municipale
15. Rapport des élus
16. Correspondances
17. Varia
  - 17.1 Octroi de contrat\_Service d'inspection pour l'année 2025
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

179-11-24

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

**180-11-24**

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Samuel Castonguay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2024 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

### **5. FINANCES**

#### **5.1. REVENUS**

Le montant total des revenus du mois précédent est de 231 487.69\$, incluant les revenus de perception.

**181-11-24**

#### **5.2. DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dany Boucher  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la municipalité:

*Octobre 2024*

- FOURNISSEURS: 189 591.82\$
- SALAIRES: 16 561.69 \$

**ADOPTÉE**

### **6. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **6.1. DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS 2025**

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), il y a eu dépôt d'une mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil suivants :

- Monsieur René Guimond, maire
- Madame Cathy Michel, conseillère #1
- Monsieur Dany Boucher, conseiller #2
- Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller #3
- Monsieur Samuel Castonguay, conseiller #4
- Monsieur Jason Tousignant, conseiller #5

**182-11-24**

#### **6.2. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Samuel Castonguay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil municipal accepte la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales pour l'année 2024 telle que présentée par le directeur général;

Qu'une lettre recommandée soit envoyée à chacun des propriétaires figurant sur la liste afin de les informer de la situation et de les aviser de la procédure de vente pour défaut de paiement des taxes;

Que le conseil municipal mandate la MRC de Bécancour à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles et qu'il autorise le directeur général à transmettre à la MRC de Bécancour la liste des immeubles qui demeureront impayés depuis plus d'un (1) an et pour un montant total de plus de 1000\$, à l'expiration du délai fixé (1er mars 2025);

Que le conseil municipal mandate le directeur général à représenter la Municipalité de Parisville lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de Bécancour en juin 2025.

**ADOPTÉE**

### **6.3. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PRACIM**

Le directeur général dépose, séance tenante, la convention d'aide financière du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction du garage municipale pour signature par le maire.

## **7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION**

**183-11-24**

### **7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 419-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 384-2021 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 384-2021 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 2 juin 2021, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (« CM ») (ou à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (« LCV »));

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM ou de la LCV relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités ou les Villes dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 419-2024 relatif à la gestion contractuelle soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

**184-11-24**

### **8. ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR POUR LE POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de travail au poste de direction générale ne répond plus aux attentes de 2024;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de l'ordinateur est couteuse et inutile compte tenu de l'âge de l'appareil;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouvel ordinateur s'avère la meilleure solution;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel ordinateur devra être programmé afin d'assurer son bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser également le poste informatique de la réception puisque l'ordinateur, qui sert également de serveur, est rendu très lent;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Michel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général à effectuer l'achat d'un nouvel ordinateur pour le poste de direction générale ainsi que le poste de la réception au coût approximatif de 1000\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la programmation des deux ordinateurs par Yan Larocque informatique au coût approximatif de 400\$ plus les taxes applicables;

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire "Fournitures de bureau".

**ADOPTÉE**

**185-11-24            9. EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DURANT LA SAISON 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la patinoire extérieure il est nécessaire d'avoir un responsable pour en faire l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Séguin s'est montré intéressé à poursuivre le travail d'entretien aux mêmes conditions que par les années passées;

CONSIDÉRANT QU'exceptionnellement lors de tempêtes de neige importantes (4-5 fois par hiver), la patinoire doit être déneigée mécaniquement à l'aide d'un tracteur muni d'une souffleuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Samuel Castonguay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accorder l'entretien de la patinoire extérieure à monsieur Robert Séguin pour un montant total de 2250 \$ pour la saison 2024-2025.

D'utiliser les services d'un déneigeur, muni d'une souffleuse, lors de tempêtes à raison d'environ 4 ou 5 fois durant l'hiver, au besoin.

**ADOPTÉE**

**186-11-24            10. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL - PPA CE) - REDDITION DE COMPTE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville approuve les dépenses d'un montant de 16 372.44\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

187-11-24

**11. DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC - LOT 6 083 458**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu une demande afin d'effectuer un branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble situé sur le lot 6 083 458;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a un permis de construction en vigueur pour ce lot;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 330-2014, toute demande de nouveau branchement doit être attachée à un permis de construction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 404-2023, un frais de 1 000\$ est facturé au propriétaire pour tout nouveau branchement aux services municipaux s'il respecte l'article 4 du règlement 330-2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser la demande de branchement au réseau d'aqueduc pour le lot 6 083 458.

De fournir un compteur d'eau au propriétaire pour qu'il en fasse faire l'installation par un professionnel, à ses frais, à l'intérieur du bâtiment alimenté.

Qu'en vertu du règlement en vigueur, un frais de 1000\$ sera refacturé au propriétaire suite aux travaux de raccordement effectués par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**188-11-24**

**12. RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE PARISVILLE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET CELLE RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a adhéré à l'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement le 24 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour désire apporter des modifications à l'entente qui avait préalablement été établie et acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville et ses citoyens ont vécu de problématiques dans les dernières années concernant cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part associée au service d'inspection représentait 22 271\$ en 2024 et qu'il est envisageable de prévoir une hausse du coût de la quote-part, et ce, malgré la réduction des services offerts avec la nouvelle entente proposée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs firmes privées offrent des services similaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Michel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la Municipalité de Parisville ne renouvelle pas son entente avec la MRC de Bécancour pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement.

Que cette résolution soit envoyée à la MRC de Bécancour avant le 7 novembre 2024, ainsi qu'aux municipalités signataires de l'entente.

**ADOPTÉE**

**189-11-24**

**13. SOUPER DES FÊTES POUR LES EMPLOYÉS ET ÉLUS 2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire souligner la période des fêtes lors d'un souper de Noël regroupant les employés et les élus;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser le directeur général à faire l'organisation d'un souper de Noël pour les employés et les élus et d'y consacrer une dépense maximale de 700 \$.

**ADOPTÉE**

**190-11-24**

**14. FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De féliciter tous les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication tout au long de l'année et plus précisément pour le rendez-vous du livre qui s'est tenu à l'automne 2023.

C'est pour son événement « Le rendez-vous du livre », tenu à l'automne 2023, que la bibliothèque de Parisville s'est mérité le Prix complicité lors du Gala des bibliothèques publiques du Québec, le 24 octobre dernier, pour une population de moins de 5000 habitants. Cet événement, rappelons-le, était organisé en collaboration avec plusieurs organismes locaux et une vingtaine d'autrices et d'auteurs. Il visait à faire rayonner les artistes de la région, à offrir une activité culturelle gratuite et accessible à la population et à promouvoir la lecture tout en renforçant les liens communautaires.

Ce prix vise à reconnaître un projet de partenariat avec un ou plusieurs organismes ayant un impact positif sur la communauté. Plusieurs critères ont été analysés pour déterminer le gagnant, dont l'originalité du partenariat, le potentiel d'exportation ou d'adaptation, l'impact positif sur la communauté et la potentialité de pérennité du partenariat, pour n'en nommer que quelques-uns.

Cette journée dédiée à la littérature et ponctuée d'activités pour tous les âges a attiré plus de 160 visiteurs. L'intérêt pour la lecture a été ravivé, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'abonnés à la bibliothèque. Ce salon a introduit une nouvelle dynamique culturelle à Parisville. Il a aussi été l'occasion de mousser le sentiment d'appartenance à la bibliothèque puisqu'un concours a permis de lui trouver un nouveau nom : la bibliothèque « des Grands champs ».

**ADOPTÉE**

## **15. RAPPORT DES ÉLUS**

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

## **16. CORRESPONDANCES**

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

## **17. VARIA**

**191-11-24**

### **17.1. OCTROI DE CONTRAT\_SERVICE D'INSPECTION POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer le bon fonctionnement du département de la gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un professionnel qualifié pour réaliser les tâches régulières liées à l'inspection municipale et à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de la firme *Urbinspec* seront estimés sur une base horaire en fonction du type de service rendu et que les heures facturées correspondront au nombre d'heures réellement effectuées par le professionnel assigné ou au nombre d'heures nécessaires à l'accomplissement des tâches;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat est approximativement de janvier à décembre 2025, pour une durée totale de 50 semaines, avec un maximum de 5 heures par semaine selon les besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Samuel Castonguay  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De mandater la firme d'urbanisme et d'inspection municipale *Urbinspec* pour effectuer les tâches nécessaires au bon fonctionnement du département de la gestion du territoire et délivrer des permis en urbanisme pour environ 5 heures par semaine au montant approximatif de 345\$ par semaine.

**ADOPTÉE**

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

**192-11-24**

#### **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 02 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 3 décembre 2024.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. René Guimond, maire**

---

**M. Renaud Labrecque, directeur général et  
greffier-trésorier**